

SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 9 juin 2023 (article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON (jusqu'à son arrivée à 18h45), Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Christine GOSSELIN, pouvoir à M. Kamel HAMZA, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, M. Freddy CLAIREMBAULT pouvoir à Mme Marie-Laure CAILLON, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE.

Secrétaire : Fanny ACHART-VICTOR

DELIBERATIONS

Réf : 2023/06/1 - OBJET : Election de 9 délégués suppléants pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

Résultats :

- liste Saint-Cyr au Cœur : 7 mandats de délégués suppléants (Mme DEBAIN Véronique, M. PERUCH Stéphane, Mme LERICHE Stéphanie, M. REY Olivier, Mme AUDET Emmanuelle, M. BECHETOILLE Marc, Mme GRATECAP Karine),

- liste Saint-Cyr-l'École en commun : 2 mandats de délégués suppléants (M. BRIEND Matthieu, François et Mme HAUSER Danièle

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le 13 JUIN 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



La délibération adoptée mentionnée sur cette liste peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de sa réception en Préfecture.